

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mardi 4 mai 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 28 avril 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Alain FAUVARQUE, Adjoint au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Jeannine DELOMBAERDE, Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, Edith MINNE, M. Pierre BOURGOIS, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Béatrice TONNEAU, Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, Melle Juliette KOWALSKI, M. Yves ROOSES, Mme Séverine BRUNEEL, M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Xavier RUYANT (à M. Eric DESREUMAUX), Mme Colette GRASER (à M. Didier DUPE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), M. Mario GONZALEZ (à Mme Séverine BRUNEEL)

Absent : M. Jean-Pierre LEMAI

N° 10-2-9

Vie associative

Subvention exceptionnelle
Association « Bondues Articom »

Rapport de M. Alain FAUVARQUE,
Adjoint délégué à la Vie associative et au développement économique

L'Association Articom a défini son plan d'actions pour 2010 permettant de valoriser l'offre commerciale au profit des Bonduois.

Afin de la soutenir dans ses projets, nous vous demandons de lui accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour participer aux frais liés à ces manifestations.

Cette dépense sera imputée à la fonction/sous fonction 94, article 6748, sous l'intitulé « autre subvention exceptionnelle ».

Application de l'Art. 2 de la Loi
n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée.
Le Maire de BONDUES certifie que
M. le Préfet,

a reçu la Présente
Délibération le 6 mai 2010.

Maire

Travaux préparatoires
Commission Générale du 27 avril 2010

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire



P. DELEBARRE

